

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

AOM-Air Liberté

Question au Gouvernement n° 2755

#### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Julien Dray, pour le groupe socialiste.

M. Julien Dray. Par-delà les prestations médiatiques, c'est devant les fourneaux que l'on peut juger de la qualité des grands chefs. Si cette formule était appliquée au patron des patrons, M. Ernest-Antoine Seillière, celui-ci ne serait même pas digne de figurer dans les présélections. C'est un actionnaire au bilan catastrophique qui se présente devant les 10 000 salariés du groupe AOM-Air Liberté, et il mériterait plutôt un zéro pointé que des étoiles. La refondation sociale version MEDEF trouve là tous son sens: elle a pour nom mépris des salariés, menaces aux licenciements, montages financiers douteux, et j'en passe.

Par-delà ce spectacle qui ne manque pas de sel, c'est l'avenir de la deuxième compagnie de transport aérien qui est en cause, et c'est surtout la vie de milliers d'employés et de cadres qui se joue. C'est pourquoi la tenue d'une table ronde sur l'avenir du transport aérien national, demandée par les syndicats, est fondée. Le Gouvernement envisage-t-il d'y participer et de relayer cette exigence ? (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. Merci pour la brièveté de votre question, monsieur Dray.

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme, pour une réponse tout aussi brève.

Mme Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, M. Jean-Claude Gayssot, étant à l'étranger, m'a demandé de vous répondre.

Comme mon collègue l'a indiqué clairement la semaine dernière au Sénat, il est difficile d'affirmer qu'un actionnaire majoritaire n'est pas gestionnaire alors qu'il contrôle le conseil d'administration et que, dans ce cadre, il a notamment à se prononcer sur la stratégie du groupe.

D'ailleurs, contrairement à ce qu'il avait d'abord affirmé sur les antennes, M. Seillière a été conduit à admettre ce qu'il niait, à savoir son rôle d'actionnaire majoritaire, avec les engagements financiers qui s'y attachent.

La décision récente des actionnaires donne un délai supplémentaire pour rechercher une solution viable avec des investisseurs actuels ou nouveaux. Le Gouvernement l'a affirmé à plusieurs reprises, il veillera à ce que les actionnaires en place s'engagent à assumer toutes leurs responsabilités afin que soient préservés le potentiel humain, c'est-à-dire les 7 500 salariés qui vivent une situation dramatique, mais également le potentiel industriel, parce qu'il constitue une composante essentielle de l'économie touristique, ainsi fragilisée à quelques mois de la saison, et parce qu'il assure une desserte domestique indispensable pour nos compatriotes, en particulier, ceux des départements et territoires d'outre-mer.

Plus largement, la situation que nous connaissons dans le monde aérien montre que la libéralisation à tout-va prônée par certains engendre parfois des situations dont on voit les conséquences, et pas seulement en France. Vous avez parlé d'une table ronde sur le devenir de l'aérien, le Gouvernement est évidemment prêt à prendre toutes les initiatives en ce sens et à rencontrer, pour les préparer, l'ensemble des acteurs concernés. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

#### Données clés

Auteur : M. Julien Dray

Circonscription: Essonne (10e circonscription) - Socialiste

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QG2755

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2755 Rubrique : Transports aériens Ministère interrogé : tourisme Ministère attributaire : tourisme

### Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 2001, page 2509

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 mai 2001